

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2017

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 158

Nombre de conseillers municipaux présents : 88

Date de la convocation : 24 mai 2017

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 13 juin 2017

Délibération n°DELIB-2017-88-Association du restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine Subvention 2017
affichée le 8 juin 2017

Le jeudi premier juin deux mille dix-sept, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (88) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Belleval, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Pascal Esnard, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Vanessa Fortin, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Héroult, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Béatrice Mallard, Véronique Marin, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Dominique Pohn, Marie-Line Poirion, Florence Poupin, Joël Praud, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Julie Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Geordie Siret, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Murielle Suzenet, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (51) Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Virginie Boinot, Isabelle Bouron, Emmanuel Bretaudeau, Solène Burgos, Julien Chambaraud, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Rita Chiron, Sandrine Clément, Rodolphe Conon, Etienne Coutolleau, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Franck Dugas, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Chantal Gourdon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Philippe Guicheteau, Loïc Humeau, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Marie-Annette Levêque, Paul Manceau, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Anthony Morin, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoché, Benoît Rotureau, Jacques Roy, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron, Laurent Vigneron.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Brégeon

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (19)

Absents	Délégation de vote à
Marie-Josèphe Audoin	Sylvie Boissinot
Jérôme Boidron	Rachel Héroult
Catherine Brin	Christelle Raveleau
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Eloïse Charrier	Maryse Coutolleau
Rémy Clochard	Daniel Billaud
Stéphane Gandon	Benoît Martin
Roland Gerfault	Joël Landreau
Rebecca Graveleau	Jean-Louis Chupin
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Patricia Kieffer	Christophe Caillaud
André Léauté	Pascal Esnard
Yves Marquis	Claudine Gossart
Nadia Pellerin	Nathalie Griffon
Géraldine Piétin	Magali Beilleval
Jacky Quesnel	Serge Hulin
Lydie Rouxel	Hervé Launeau
Jessica Vilhem,	Colette Landreau
Sophie Vrain	André Chouteau

PREAMBULE

Intervention de l'Association Interprofessionnelle de Santé de Val de Moine - Présentation du Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de 1^{er} recours

Michel Rousseau rappelle que le conseil municipal de Sèvremoine a délibéré sur le schéma territorial de santé en décembre dernier, et son budget fin mars. Il a été demandé à l'Association Interprofessionnelle de Santé de Val de Moine de présenter son objet et ses actions sur le territoire.

Richard Cesbron indique que le schéma territorial de santé est décliné en trois quartiers qui ont une réalité différente. Il a été choisi de travailler avec des professionnels de santé favorables à un travail collectif et collaboratif. Ainsi sur le quartier Moine, le schéma prévoit un pôle de santé multi-sites dont l'association sera une cheville ouvrière forte.

4 représentants de l'association sont présents ce soir, pour une présentation du Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de 1^{er} recours.

Xavier Guérin, médecin généraliste à Saint Germain sur Moine, explique qu'il représente un collectif. Désormais, les médecins ne peuvent pas travailler seuls pour l'organisation des soins au bénéfice de la population d'un territoire. Il faut nouer des relations les autres soignants. C'est ce qui a été fait depuis quelques années de façon informelle, grâce au soutien de la communauté de communes Moine et Sèvre. Une association de santé publique a aidé à formuler le projet présenté ce soir.

Genèse du projet

En 2014 des questions se sont posées concernant l'offre du soin sur le secteur, car plusieurs médecins partaient à la retraite. Il y avait de l'incertitude dans certaines communes. Un consultant, Icone Médiation, a été missionné par la CC Moine et Sèvre et est venu en aide aux professionnels de santé des trois quartiers de Sèvremoine. A l'issue des rencontres il a été constaté que spontanément tous les médecins se sont montrés intéressés pour disposer d'un lieu afin d'échanger. A l'issue de cette réflexion, on a souhaité rendre moins informels ces rapprochements. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour répondre à la question : « comment, face à cette envie de travailler ensemble, mettre quelque chose en place ? » Des groupes de travail ont été constitués. Quelle organisation imaginer pour des temps de rencontres ? De là, il a été décidé la constitution d'une association. Ainsi, en septembre 2015, a été créée l'association interprofessionnelle santé de Val de Moine, prenant en compte les compétences de chacun de professionnels de santé, dans un esprit de pluridisciplinarité. Le bureau de l'association est composé d'un médecin, d'une infirmière, d'une sage-femme, d'une pharmacienne.

Au départ, quatre médecins se voyaient en formation continue, entretenant de bonnes relations, sans être en compétition les uns avec les autres. Une réflexion collective a pu naître, permettant de réfléchir à des projets de territoire. L'association est ouverte à tous les professionnels de santé, sans exception, sur la base du volontariat. Actuellement elle compte 35 adhérents. Globalement la mutualisation des tâches a permis aux dirigeants de l'association de mieux s'impliquer. Les pharmaciens ont été partie prenante, ainsi que les infirmiers, les kinés, les orthophonistes et les dentistes qui ont tous compris l'intérêt de venir participer à cette association.

Projet de l'A.I.S.V.M.

Le projet de l'association est de réfléchir à l'évolution de l'offre de soins de premier recours, de définir une politique médicale adaptée au territoire, de renforcer la coordination des soins. Des actions de santé publique étaient également en cours : à Saint Germain, un partenariat avec le collège, des contacts avaient été noués avec la communauté de communes pour des besoins exprimés sur des interventions « santé ». En tant que médecin, il fallait absolument répondre aux besoins. Si ponctuellement ces besoins étaient satisfaits, il fallait renforcer cette offre de soins. L'association a permis de faire travailler un médecin et un diététicien sur un projet commun. La prévention de l'éducation thérapeutique passe obligatoirement par un travail collectif, qui ne peut être entrepris seul. Le métier de soins est certes passionnant, mais il est stressant, avec une charge de travail importante et qui peut se révéler parfois source de souffrances, de difficultés si on est trop seul et isolé. A l'inverse, dans un collectif d'entraide et de collaboration, le métier devient beaucoup plus facile à gérer, plus intéressant. La solidarité entre médecins et infirmiers crée aussi des conditions de travail attractives. Les jeunes professionnels de santé ne veulent plus s'installer seuls, mais s'appuyer sur l'expérience de médecins

plus expérimentés, sachant que même les médecins déjà installés depuis des années sont intéressés par les connaissances des plus jeunes.

On constate également une évolution des structures, comme la C.P.A.M. et l'A.R.S., concernant les possibilités de financement. Avant, toute la prévention était effectuée à titre bénévole, elle n'était pas reconnue ou de façon très ponctuelle. Depuis quelques années on assiste à toute une réflexion autour des pôles de santé, des lieux où il y a des projets, des associations entre professionnels. Avec des financements pluriannuels, des actions concrètes peuvent se mettre en place. Les autorités ont compris l'intérêt à financer. Les professionnels peuvent s'organiser face à l'A.R.S., se structurer, bénéficier de fonds pour mettre en place des actions de prévention, de coordination. Désormais, ces financements peuvent être pérennes sur 3 ou 4 ans. Pour les obtenir, il convient de structurer le projet, et de le présenter à l'A.R.S.. C'est ce qui a été fait en janvier 2017 sur Sèvremoine.

Afin de travailler en association, il convenait de se former, alors que cela n'était pas spontané. Les professionnels de santé se sont donc appuyés sur l'association des pôles et maisons de santé libéraux des Pays de la Loire qui accompagne tous les projets pluriprofessionnels, également en lien avec l'A.R.S. pour accompagner, former. Des journées de formation ont été organisées. Des rencontres ont été prévues sur le mode de rémunération, l'acte de soin, la coordination, le travail en équipe.

Le dossier de soins

L'association est organisée en différents groupes de travail tel que le dossier de soins. Face à un dossier médical complexe occasionnant le passage de divers membres du personnel de santé un outil est nécessaire pour se transmettre les informations. Quel outil prévoir, adapté à la totalité des soignants ? Un groupe de travail comprenant quatre infirmières, un médecin, un kiné a pris du temps pour constituer un dossier. Désormais, si un patient a besoin de soins complexes, un dossier est ouvert à son domicile. Le personnel infirmier, le médecin a accès à ce dossier médical. La coordination peut se faire, les informations sont centralisées. Les infirmières sont chargées de constituer le dossier qui sera nourri par la suite par le personnel médical. Ceci existe déjà par ailleurs, mais il a été adapté au site.

Le protocole AVK

Le protocole AVK est un anticoagulant destiné à fluidifier le sang, donné plutôt chez les personnes âgées. Le dosage doit être très précis afin d'éviter des saignées. S'il n'est pas assez dosé, des complications peuvent s'installer. Il faut de l'information en chaîne entre le personnel infirmier, le pharmacien et le médecin. Les relations se font par SMS à propos des dosages à effectuer.

La prévention

Toujours au niveau de l'association, un groupe s'est investi dans la prévention. Le docteur Xavier Guérin est le médecin référent par rapport à la prévention. Le groupe est composé d'une orthophoniste, une diététicienne, une sophrologue. Qui peut travailler avec ce groupe sur la prévention ? A été identifié le centre social Indigo qui a déjà mené des actions de santé publique, des interventions auprès des jeunes. Des temps de réflexion ont donc été mis en place pour définir des actions de prévention. Concrètement, une démarche de prévention a été menée en direction des personnes âgées autour de la conduite. Le centre social Indigo a coordonné cette action. Un groupe de réflexion s'est penché sur l'adolescence, dans une démarche de prévention. En s'appuyant sur l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP), il a été envisagé un maillage entre personnes (aides-soignants, adolescents, animateurs sociaux) qui connaissent les adolescents, pour soutenir les adolescents en difficultés ou prévoir des mesures de prévention. Le C.S.I. peut constituer des ateliers de santé : prévention des chutes, atelier mémoire. Le C.S.I. est chargé de la communication et de l'animation, pour soutenir le personnel soignant. De même des actions de prévention ont été mises en place avec les responsables enseignants dans les collèges qui ont obligation de prévoir pour leurs jeunes des parcours santé.

Les cas complexes

Un groupe s'est constitué autour des cas complexes. Il s'agit de pallier des situations très précises de patients qui posent problème. Une coordination s'est faite autour de Google Drive. Avec un infirmier, trois médecins et quatre pharmaciens, un débat est mené autour d'un patient pluri-pathologique et vulnérable qui pose problème. On comprend mieux la situation pour une prise en charge optimale. Les priorités psychologiques ou sociales sont ciblées.

L'organisation territoriale de santé

On a constaté qu'à Montfaucon-Montigné deux médecins devaient adapter leurs locaux par obligation légale pour l'accessibilité handicapés. Des tensions se sont créées, car ils n'ont pas d'emblée trouvé de locaux adaptables. Les médecins sont finalement partis. L'association des professionnels de santé a été partenaire des élus de Sèvremoine pour trouver une solution. Elle a considéré qu'il lui revenait d'accompagner les élus pour résoudre cette difficulté. Parce qu'il s'est senti accompagné un médecin s'est installé début mai sur un territoire qu'il ne connaissait pas, sans système informatique, sans connaître les référents et spécialistes. Le docteur Xavier Guérin l'a formé au logiciel. On lui a donné les coordonnées de tous les organismes avec lesquels travaillent les médecins, il a vraiment pu être assisté pour son installation. Ce nouveau médecin a fort logiquement adhéré à l'association. Il a été sécurisé, voyant qu'il n'était pas tout seul. De plus, on améliore la réactivité, en associant étroitement médecins et élus. Ceci a été efficace pour trouver un local pour ce médecin. De même, avec Saint Crespin, une réflexion a été menée pour construire de nouveaux locaux destinés au personnel médical. L'association a collaboré à ce projet en réfléchissant à un projet architectural où un jeune médecin doit se savoir accueilli, en favorisant des liens entre les professionnels paramédicaux pour que ce médecin puisse s'intégrer à l'équipe.

Le projet de santé du territoire

L'association souhaite pérenniser le projet de santé du territoire. Une reconnaissance de l'association a été sollicitée auprès de l'A.R.S. et obtenir par là-même des financements. Le dossier de soins et le travail en équipe ont été présentés à cet effet à l'A.R.S., avec la volonté de les poursuivre. La logique est de disposer d'un réseau informatique commun. Le logiciel dont disposait les personnels de santé de Saint Germain est voué à évoluer pour un travail en multi sites. Ainsi, grâce à une tablette, chaque médecin, infirmier, etc, dispose désormais des informations du dossier de santé de la personne soignée. Un support Google Drive existait déjà et une messagerie sécurisée.

Michel Rousseau demande ce que va changer, pour le projet, la reconnaissance par l'A.R.S..

Xavier Guérin répond que l'association ne peut pas continuer à fonctionner avec des bénévoles. La validation de l'A.R.S. est nécessaire. L'A.R.S. est d'accord pour épauler l'association. Cette dernière recherche un financement sur les temps de coordination qui ne peuvent être assumés par les professionnels de santé. Les actions menées en bénévolat de façon ponctuelle doivent être assurées régulièrement. Par exemple, il convient d'être performant dans le maniement du logiciel. Avec ce financement on pourra développer le système informatique partagé, on peut augmenter le nombre de rencontres entre les professionnels souhaitant un soutien informatique, on peut renforcer les liens avec le centre social Indigo et avec les collègues pour de nouvelles interventions et animations d'espaces santé, comme par exemple ce qui s'est fait à Saint Germain. Tout le territoire doit pouvoir bénéficier de cette expérience. L'association doit être identifiée par les citoyens pour être utilisée comme une ressource. Pour que des patients, des élus puissent travailler avec l'association, il faut un site internet, un logiciel.

Christelle Dupuis demande si l'association prend en compte la logique de dossier médical partagé, en cours de développement au niveau de la CPAM.

Xavier Guérin poursuit en indiquant que la mise en place du dossier médical partagé s'avère difficile. Le dispositif CPAM n'est pas encore pleinement opérationnel. Sur le marché, les logiciels métiers sont très hétérogènes, mais désormais on fait en sorte de les rendre homogènes et celui retenu par l'association est bien évidemment agréé par la CPAM et par l'ARS.

Marie-Claire Starel juge fabuleuse cette association de professionnels de santé qui donne au territoire un dynamisme certain et qui a su s'ouvrir à tous les professionnels de santé. Cette association est force d'attractivité pour les nouveaux professionnels qui souhaiteraient y adhérer, en cherchant à s'installer sur notre territoire. On a la chance d'avoir une proximité géographique avec la Loire-Atlantique. Marie-Claire Starel tient à saluer le travail effectué. La reconnaissance de l'A.R.S. témoigne de la qualité des actions de l'association.

Xavier Guérin insiste sur l'importance de l'association pour les jeunes médecins qui peuvent être accueillis très correctement par l'association. Les médecins ont été formés à l'hôpital, par un travail en équipe. Ensuite, le médecin se retrouve seul dans une profession libérale. Aujourd'hui, la mise à disposition de locaux, même à faible coût, n'est pas suffisante. Les jeunes médecins recherchent de plus en plus la qualité du projet. En s'associant, les médecins recherchent un partage des charges en

occupant un même local. La qualité du projet professionnel permet d'éviter des conflits, prévenir le burnout.

Michel Rousseau et Richard Cesbron soulignent la qualité de la présentation exposée par l'association de professionnels de santé. En conclusion, Michel Rousseau affirme qu'il a été épaté par le dynamisme de l'association qui a beaucoup d'idées. L'intervention du cabinet Icône Médiation a permis à l'association de se structurer. Le projet présenté auprès de l'A.R.S. le 12 janvier, l'A.R.S. l'a bien précisé, était très structuré, complet et dynamique. Depuis que tous ces professionnels de santé travaillent ensemble, la qualité des soins est meilleure sur le territoire.

Xavier Guérin tient à préciser une spécificité. Certains territoires se dotent de gros pôles de santé. Sur Sèvremoine, l'association n'entend pas s'étoffer en gros pôle de santé. On essaie de faire un maillage entre quatre cabinets médicaux, dans un esprit de proximité, en s'appuyant sur les besoins de la population. Par exemple, à Saint Crespin, il y avait une envie très forte de la population de retrouver un médecin. L'association a tenu à accompagner ce projet pour préserver des petits cabinets ruraux où les médecins connaissent bien leurs patients, avec une organisation de travail humainement riche, répartie sur plusieurs sites.

Michel Rousseau rappelle qu'il existe différents projets de santé sur le territoire, mais qui se concrétisent différemment selon les quartiers. Ils conviennent à des professionnels qui souhaitent rester dans des structures plus petites. Michel Rousseau remercie pour cette présentation et ne doute pas que d'autres constructions verront le jour afin d'accueillir d'autres médecins.

Xavier Guérin remercie à son tour les élus pour leur soutien et leurs encouragements.

Monsieur le maire se joint aux remerciements exprimés par Michel Rousseau et souhaite que la collaboration fructueuse entre les professionnels de santé et la collectivité se poursuive et s'intensifie dans les mois et les années à venir.

Flash de Mauges Communauté Mai 2017

Finances

- Restructuration de la dette du Crédit Agricole transférée des communes et des syndicats mixtes du Pays des Mauges et des alliés : approbation de la proposition financière n°3 du Crédit Agricole

Urbanisme et habitat

- Participation au fonctionnement de l'ADIL : versement d'une contribution de 0,10 € par habitant, soit 11 990 €

Mobilités

- Approbation des tarifs, des modalités et du règlement des transports scolaires pour l'année scolaire 2017/2018

Economie

- Cession d'un bâtiment à la SAS Delaunay ZA du Cormier Le Pin en Mauges
Terrain de 7 566 m² 49 630 €
- Cession d'un terrain à l'entreprise HDC Production ZA du Cormier Le Pin en Mauges
Terrain de 5 812 m² 37 352 € H.T.
- Cession d'un terrain à la SCI Jafreli ZA de la Pierre Blanche Jallais
Terrain de 2 058 m² 20 580 € H.T..

Environnement

- Marché de prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers et papiers, revues, journaux, magazines, pour la partie Sèvremoine.
 - Collecte en porte à porte : entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT
599 888 € H.T.
 - Collecte en apport volontaire : entreprise VEOLIA GRANJOUAN
83 303 € H.T.

- Marché de prestations pour l'achat de bacs à ordures ménagères et emballages ménagers pour 3 années pour tout le territoire des Mauges : entreprise SSI SCHAEFER pour un montant minimum de 140 090 € H.T. et un montant maximum de 323 835 € H.T.

Culture

- Création d'une régie avec autonomie financière au 1^{er} janvier 2018, par suite de la reprise de l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges ».

Didier Huchon précise également que la directrice de Scènes de Pays dans les Mauges, Marie-Annick Mainguy, fait valoir ses droits à la fin de l'année, le recrutement de son successeur est en cours.

Laurence Adrien-Bigeon rappelle que l'association Scènes de Pays perçoit des subventions de la région des Pays de la Loire. Comment cela est-il pris en compte ?

A ce titre, monsieur le maire explique que Scènes de Pays et Mauges Communauté ont consulté les partenaires privilégiés qui ne sont pas exclus de la réflexion. Le but est de garantir, comme aujourd'hui, une qualité de programmation, grâce à des partenaires financeurs comme la région et le département, la D.R.A.C. restant un acteur déterminant puisque que Scènes de Pays est labellisé. C'est la seule association de type rural, labellisée en France. Les statuts proposés aujourd'hui ont été approuvés par la D.R.A.C. Celle-ci prend bien conscience que cette nouvelle organisation apporte une garantie au fonctionnement et au financement pérenne de cette activité culturelle fondamentale, ce qui est particulièrement précieux dans un contexte de tension financière pour l'Etat comme pour les collectivités.

Claire Baubry présente **le circuit d'interprétation de la bataille de Torfou** :

QUOI ? Un parcours présentant les étapes de la bataille de Torfou

10 panneaux / 2 formats

- 1 - Introduction-contexte
- 2 - Le Gué du Bon débit
- 3 - La croix de la Gautronnière
- 4 - Le chemin des femmes
- 5 - La croix de la Barre
- 6 - L'arceau de Maisonneuve
- 7 - La chapelle St Julien
- 8 - Le château Gaillard
- 9 - La Foire du Coubureau
- 10 - La chapelle N-D de Lourdes

POURQUOI ? Restituer l'histoire locale, les étapes de la bataille de Torfou

POUR QUI ? Les touristes, la population locale, le public familial

AVEC QUI ?

Un travail collaboratif :

- L'association Connaissance de Torfou : à l'origine du projet
- La commission « Espaces naturels » : nouvelle fiche de sentiers de randonnée
- La commission « Culture » (sujet de stage de Violaine Auffret)
- Le collège de Torfou : consultation d'une classe de 4^{ème}
- Le service Communication : reprise et adaptation de la charte graphique établie à l'époque de la CC Moine et sèvre

Également :

- Autorisation de l'Agence Technique Départementale pour la pose de 3 panneaux sur la RD
- Travail avec l'illustrateur de BD, Thomas Bonis
- Contact avec des sociétés de mobilier extérieur : Pic Bois, Vétéélé Communication, Guinaudeau de Torfou ...
- Lien avec les territoires voisins (cf. PADD) : Tiffauges...

OU ? À Torfou, sur les sites marquants de la bataille

QUAND ? Réalisation pour les Journées Européennes du Patrimoine 2017

COMBIEN ? 9 km

COMMENT ?

- Des textes : discours objectif
- Des illustrations
- Une déclinaison ludique pour le public familial

- Une insertion de QR code de renvoi (propre à chaque panneau) vers le site Internet de l'association « Connaissance de Torfou » ou un lien vers une application

BUDGET : 30 000 €

Laurence Adrien-Bigeon demande s'il est prévu de traduire les panneaux en anglais ou en allemand.

Claire Baubry répond que ça n'a pas été prévu sur les panneaux. Mais la traduction pourra être envisagée ultérieurement par l'application QR Code.

Monsieur le maire évoque l'intérêt de cette initiative pour la promotion du territoire et ses richesses. On retrouve cette notion d'attractivité, de patrimoine, dans le plan local d'urbanisme. Cette dynamique existe tout particulièrement dans le triangle Tiffauges, Le Longeron et Torfou.

DELIB-2017-81

EHPAD « Le Clair Logis » le Longeron Motion sur le forfait dépendance 2017

Un retard important de re-conventionnement n'a pas permis à l'EHPAD Le Clair Logis de bénéficier de financements adaptés face à l'augmentation de la dépendance de ses résidents en 2014, 2015 et 2016. En effet, la mise en application de la convention tripartite (Agence Régionale de Santé, Département de Maine-et-Loire et CCAS) signée le 5 décembre 2016, est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. L'ARS a toutefois consenti une rétroactivité en 2016 avec une hausse de la dotation allouée de 24,6 % par rapport à 2015. Pour sa part, le Département a fixé la date de départ de financement des mesures nouvelles au 1er janvier 2017.

Pour 2017, le Département s'est engagé dans la convention signée le 5 décembre 2016 sur un montant de mesures nouvelles annuelles de 28 635 €. Or le Département revient aujourd'hui sur cet accord considérant que l'application des nouvelles dispositions prévues par le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, retenues au rythme maximal de convergence, ne lui permet pas de financer l'intégralité de ces mesures nouvelles.

L'application du décret précité conduit l'EHPAD à ne recevoir que 8 082 € en 2017 de plus qu'en 2016, ce qui est loin de compenser les 28 635 € attendus et ce alors que les nouvelles dépenses autorisées ont été engagées, notamment par l'embauche de personnel, à plus de 90 %.

Rien dans la réforme ne justifie la remise en cause d'une convention tripartite signée par le Président du Département de Maine et Loire, la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du CCAS de Sèvremoine.

En réponse à nos demandes d'explication, le Département indique qu'in fine, au bout de 7 ans, l'EHPAD bénéficiera d'une dotation complémentaire de 56 574 € par rapport à la dotation de 2016. Ce rattrapage est rendu obligatoire par la loi. Il ne dispense en aucun cas le Département de payer les 28 635 € de mesures nouvelles autorisées par la convention tripartite et par an, pendant 5 ans.

Denis Judic, directeur de l'E.H.P.A.D. du Longeron, précise qu'il s'agit d'une convention tripartite qui est censée durer 5 ans, en réalité presque 8 ans, évitant par là-même aux financeurs de revaloriser en temps réel les besoins.

Pour répondre à une question d'une conseillère municipale, Denis Judic indique que ce désagrément financier ne remet pas en cause le projet d'extension de la structure, financée différemment. Dans le premier cas, il s'agit d'exploitation courante, dans le second cas d'un projet porté par Maine-et-Loire Habitat qui aura des répercussions comptables à partir de 2019 ou 2020. Le fait de ne pas percevoir les 28 635 € cette année aura un effet cumulatif sur 7 ans de 86 000 €, obérant pendant les finances à venir.

Christophe Caillaud demande s'il s'agit du seul établissement dans ce cas ou est-ce que d'autres sont soumis au même problème.

Denis Judic précise que le décret a été écrit dans le cadre de la réforme de la tarification. En réalité, le principe fondamental est que désormais tous les E.H.P.A.D. du département vont avoir une rémunération unique de leur prix du point, de leur quantité de travail, à l'horizon de 7 ans. On constate des inégalités entre départements. Pour une même quantité de travail, certains départements se font

rémunérer de 3 à 5,50 € mais d'autres à 8 ou 9 €, sachant que le Maine-et-Loire n'est pas trop mal placé, à 7,57 € en moyenne.

En ce qui concerne la non application de la convention signée en fin d'année 2016, trois établissements au moins seraient concernés, sachant que chaque situation est unique, les E.H.P.A.D. se trouvant plus ou moins proches de la moyenne départementale. L'an dernier, l'E.H.P.A.D. du Longeron a perçu 343 000 € pour 351 000 € cette année, dans 7 ans il devrait percevoir 399 000 €.

Christelle Dupuis demande ce qu'il en est du CPOM.

Denis Judic poursuit en précisant que la réforme de la tarification prévoit effectivement que les conventions tripartites sont remplacées par des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) au 1^{er} janvier 2017. Mais, la convention tripartite ayant été signée dans les derniers jours de l'année 2016, on sera les derniers à fonctionner en CPOM au terme des 5 ans, voire davantage si celle-ci est prolongée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, en particulier son alinéa 4

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
106	103	1	2

ADOpte une motion tendant à demander au Département de Maine et Loire d'honorer l'engagement qu'il a pris le 5 décembre 2016 par la signature de la convention tripartite de financement de l'EHPAD Le Clair Logis au titre des mesures nouvelles.

Retrait de l'ordre du jour : décision modificative n°1 au budget principal

Proposition de virer 10 000 € de l'article 020-01 Dépenses imprévues d'investissement à l'article 10226 Taxe d'aménagement.

Monsieur le maire informe que ce point technique est retiré de l'ordre du jour. Cette délibération n'est finalement pas nécessaire.

DELIBERATIONS

1. Administration générale

DELIB-2017-82

Commission culture : désignation de Claudine Gossart

Le remplacement, à la commission culture, d'un élu démissionnaire du conseil municipal n'a pas encore été effectué.

Il est proposé la candidature de Claudine Gossart pour siéger à la commission culture du conseil municipal de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 alinéa 2 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstention
104	103	1

DESIGNE Claudine Gossart pour siéger à la commission culture du conseil municipal de Sèvremoine.

DELIB-2017-83

Comité de foire de la Saint Maurice de Montfaucon-Montigné : désignation d'un nouvel élu au conseil d'administration

Les statuts du comité de foire de la Saint Maurice de Montfaucon-Montigné prévoient qu'il y ait 5 membres de droit, élus par le conseil municipal, à siéger à son conseil d'administration,

Représentent à ce jour le conseil municipal : Mickaël Mégrier, Aurélie Groiseleau, Marion Berthommier et Karine Duparc, mais cette dernière a démissionné du conseil municipal en décembre dernier. Il est proposé la candidature de Véronique Marin.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 alinéa 2 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
106	106	0

DESIGNE Véronique Marin pour remplacer Karine Duparc au comité de foire de la Saint Maurice de Montfaucon-Montigné.

A l'occasion de cette délibération, Marie-Isabelle Troispoils conteste le décompte des votes. Elle fait savoir qu'elle n'a pas participé au vote sur cette délibération. Or, le résultat indique 106 votants, au lieu de 105 qui aurait dû s'afficher selon un premier décompte à l'entrée de la salle, des conseillers présents et des procurations. Il est donc décidé de faire l'appel des conseillers municipaux.

Résultat : conseillers municipaux présents : 88, procurations : 19, soit un total de 107 votants.

2. Finances

DELIB-2017-84

Location par l'association pour le maintien à domicile du Val de Moine (S.S.I.A.D.)

Le Service Infirmier à Domicile du Val de Moine est géré par une association. Ce service occupe, depuis le 1^{er} octobre 2007, des locaux à usage de bureaux à la mairie-annexe 40bis, rue Lofficial à Montfaucon-Montigné (5 bureaux, 1 local technique, dégagement, toilettes), a accès à la salle de réunions du rez-de-chaussée et dispose du parking extérieur pour les véhicules de service.

Une convention a été conclue pour une durée d'une année renouvelable tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois (délibération du conseil municipal de Montfaucon-Montigné du 3 septembre 2007).

Le loyer comprend les frais de chauffage. Il correspond à une somme forfaitaire indexée sur l'indice du coût de la construction : 642,08 €/mois, soit 7 704,96 €/an en 2017.

Concernant les charges, l'article 5 de la convention prévoit que le locataire assure le ménage et rembourse à la commune 50 % des frais annuels de consommation d'eau et d'électricité. Les frais d'installation et de communications téléphoniques restent à la charge du locataire.

Paul Clémenceau demande si cette modification de l'article 5 prévoyant le remplacement du remboursement à la commune de 50 % des frais annuels de consommation d'eau et d'électricité par le paiement d'une somme forfaitaire de 1 100 € vaut pour la durée du mandat ou au-delà.

Monsieur le maire répond que les 1 100 € ont été calculés en fonction des montants effectifs des frais annuels d'eau et d'électricité de ces dernières années, correspondant bien à 50 % des charges. Cette clause vaut jusqu'à dénonciation éventuelle de la convention. Au besoin, cette somme pourra être revalorisée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 5 de la convention signée le 19 septembre 2007 entre la commune de Montfaucon-Montigné et l'association « Association de maintien à domicile Val de Moine »,

Considérant les montants des années antérieures et afin de simplifier la gestion,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
106	103	0	3

AUTORISE la signature d'un avenant à la convention, pour modifier l'article 5 « charges » afin de porter une somme forfaitaire annuelle de 1 100 € pour paiement des frais d'eau et d'électricité, à compter de l'exercice 2017.

DELIB-2017-85

Validation du dossier de subvention D.E.T.R. 2017 pour les mairies/agences postales

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une subvention de l'Etat versée aux communes, créée par une loi de finances depuis 2011. L'Etat soutient ainsi l'investissement public en milieu rural en accordant des subventions par exemple pour la construction, l'extension, l'aménagement de locaux scolaires, restaurants scolaires ou autres bâtiments publics, etc.

Une subvention au titre des crédits 2017 D.E.T.R. a été sollicitée afin de rapprocher les mairies déléguées avec les agences postales. Les objectifs poursuivis sont de :

- Proposer au public un guichet unique pour garantir un service public de proximité
- Aménager les bureaux pour une mise aux normes « personnes à mobilité réduite »
- Associer les agents à ces aménagements
- Rompre l'isolement des agents, tant de l'accueil des mairies que ceux des agences postales,
- Assurer une polyvalence des agents qui pourront travailler alternativement en mairie ou à l'agence postale.

Les travaux à effectuer sont les suivants :

Commune déléguée de La Renaudière :

- déposer des cloisons dès l'entrée avec implantation de l'accueil Poste et Mairie en un même guichet, face à l'entrée,
- mettre en accessibilité l'ensemble,
- affecter l'actuel bureau de Maire en local d'archives
- affecter la poste actuelle en bureau du Maire,
- refaire les sanitaires,
- carreler les locaux en jaune.

Commune déléguée de Montigné :

- démolir un mur porteur avec création d'une poutre
- déposer des cloisons existantes afin de rendre l'accessibilité,
- créer un sanitaire PMR accessible aux publics,
- cloisonner un rangement pour renfermer le coffre-fort,
- mettre en accessibilité l'ensemble de l'accueil avec une table de consultation des archives.

Commune déléguée de Roussay :

- déplacer l'accueil actuel de la mairie vers celui de la Poste,
- déplacer une porte entre le futur bureau du Maire et l'accueil dans le but de rendre l'accessibilité et l'installation d'une table de consultation des archives,
- déplacer des cloisons intérieures
- modifier les sanitaires pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Durée :6 mois

Une subvention de 73 500 € a été accordée par les services de l'Etat, pour un coût total éligible au titre de la DETR de 210 000 € HT. A noter que le coût final des travaux sera plus élevé car toutes les dépenses ne sont pas prises en compte par les services de l'Etat.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le dossier de demande de subvention D.E.T.R. présenté pour l'aménagement des mairies des communes déléguées en agence postale et mairie,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
107	105	1	1

ADOpte l'opération.

AVALISE les modalités de financement :

DEPENSES	HT	RECETTES	Montants
Désamiantage.....	27 181,16 €	Etat :	
Démolition – gros œuvres	41 800,00 €	D.E.T. 35 %.....	73 500,00 €
Menuiseries, cloisons sèches.	37 400,00 €	Autofinancement	
Revêtements de sols, carrelage	16 300,00 €	communal.....	136 500,00 €
Plafonds suspendus.....	7 600,00 €		
Peinture.....	16 000,00 €		
Plomberie – sanitaire.....	16 500,00 €		
Electricité.....	41 800,00 €		
Marge pour imprévu.....	5 418,84 €		
TOTAL	210 000,00 €	TOTAL	210 000,00 €

3. Ressources humaines

DELIB-2017-86

Convention de mise à disposition d'un agent de Mauges Communauté auprès de Sèvremoine

Suite au transfert de la compétences « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés », le personnel initialement affecté à cette mission à la Commune nouvelle de Sèvremoine a été transféré à Mauges Communauté. Parmi ces agents, un agent de maîtrise aux fonctions polyvalentes, chargé de la régie des déchèteries et de mission d'entretien patrimonial, a été transféré selon les conditions de droit.

Toutefois, cet agent a fait valoir son intérêt à mettre en œuvre ses compétences polyvalentes. Compte tenu de la charge de travail incombant aux services techniques, de la nécessité de faire appel à du personnel poly-compétent et de la possibilité de recourir à un agent de Mauges Communauté, il est ainsi proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de cet agent au sein de la Commune nouvelle de Sèvremoine avec Mauges Communauté à compter du 6 juin 2017, pour une durée d'un an.

Cette convention définit les termes de la mise à disposition de l'agent technique (grade d'agent de maîtrise). Elle précise, conformément à l'article 4 du Décret 2008-580 du 18 juin 2008, les conditions

de mise à disposition de l'agent intéressé, notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

Le projet de convention sera soumis à l'avis de la Commission administrative paritaire du 4 juillet 2017 par Mauges Communauté. L'accord écrit de l'agent y sera annexé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
106	98	4	4

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec Mauges Communauté selon les dispositions exposées ci-dessus.

4. Vie scolaire

DELIB-2017-87

Validation des forfaits à verser aux écoles privées pour 2017 : subventions 2017 aux organismes de gestion des écoles catholiques de Sèvremoine

Dans le cadre des contrats d'association signés avec les écoles privées de Sèvremoine, la collectivité attribue, chaque année, pour chacune d'entre elles, une subvention. Cette subvention est déterminée au regard des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Sèvremoine.

Chaque année, le coût d'un élève de l'école publique est calculé et est utilisé pour le calcul des subventions à verser aux OGEC.

En 2016, lors de la création de Sèvremoine, au regard des financements très différents entre toutes les écoles privées du territoire, il a été décidé de lisser le coût de l'élève pris en compte pour le calcul de la dotation.

Cette année, le coût moyen d'un élève de l'école publique est le suivant :

- 1 052,47 € pour un élève de classe maternelle
- 319,78 € pour un élève de classe élémentaire

PROPOSITION :

Dans le cadre du lissage, le montant par élève est le suivant :

ANNEE 2017	FORFAIT MATERNELLE	FORFAIT ELEMENTAIRE
LA RENAUDIÈRE	945,30 €	294,08 €
LE LONGERON	944,30 €	323,58 €
TORFOU	964,70 €	270,20 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	991,92 €	304,53 €
ST MACAIRE EN MAUGES	1 035,80 €	273,58 €
ROUSSAY	972,30 €	294,08 €
ST GERMAIN S/MOINE	1 044,85 €	338,15 €
ST CRÉSPIN S/MOINE	1 147,22 €	292,60 €
TILLIÈRES	1 024,74 €	304,53 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	900,37 €	312,09 €

Les montants proposés de subventions aux OGEC pour l'année 2017 sont les suivants :

	SUBVENTION 2017
LA RENAUDIÈRE	57 641,62 €
LE LONGERON	118 971,40 €

TORFOU	101 228,22 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	108 865,37 €
ST MACAIRE EN MAUGES	341 276,40 €
ROUSSAY	88 922,52 €
ST GERMAIN S/MOINE	117 159,39 €
ST CRESPIN S/MOINE	31 316,90 €
TILLIERES	51 643,96 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	84 079,79 €

Rythme de versement :

Il rappelle qu'un acompte de 25%, basé sur le montant versé en 2016, a été effectué en janvier 2017. Le deuxième versement, correspondant à 40% du montant calculé pour 2017, aura lieu en juin, à l'issue du vote du conseil municipal. Le solde de la subvention sera versé en octobre 2017.

En réponse aux questions de Christelle Raveleau et Cécile Fleurance, Isabel Volant informe que les OGEC ont été informés des montants qui leur sont attribués, Isabel Volant indique que les OGEC ont été informés des montants qui leur sont attribués. Elle explique également que les dépenses à prendre en compte pour le calcul de la contribution communale annuelle aux écoles privées sont celles des écoles publiques pour l'entretien des locaux, le chauffage, l'eau, l'électricité, le nettoyage, les contrats de maintenance, les assurances, le personnel communal mis à disposition, etc., mais non pas par exemple les frais de déplacements à la piscine. La différence entre le coût d'un élève en classe élémentaire et en classe maternelle s'explique par les frais de rémunération des A.T.S.E.M. en classe maternelle.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
106	103	3	0

VALIDE ces propositions d'attribution de subventions ainsi que les modalités de leur versement :

- acompte de 25 %, basé sur le montant versé en 2016, effectué en janvier 2017 ;
- deuxième versement, correspondant à 40 % du montant calculé pour 2017 : en juin ;
- solde de la subvention en octobre 2017 ;
- acompte 2018 : basé sur 25 % du montant 2017 : en janvier 2018.

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les conventions afférentes.

DELIB-2017-88

Association du restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine Subvention 2017

L'association du Restaurant Scolaire de Saint Crespin sur Moine est gestionnaire du restaurant scolaire pour les élèves scolarisés sur la commune déléguée.

La commission Vie Scolaire a étudié la demande de subvention de l'association pour 2017 et propose l'attribution de la somme de 30 000 €. Cette somme avait été mise en provision à l'occasion du vote du budget 2017.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- Pour rappel : 25% du montant de la subvention 2016 versés en janvier 2017, soit 6 250 €,
- 40% de la subvention 2017, versés en juin, après le vote du Conseil Municipal, soit 12 000 €,
- Le solde de la subvention 2017, versé en octobre 2017, soit 11 750 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention d'objectifs pour le versement d'une subvention dépassant 23 000 € à l'association gérant le restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
105	98	5	2

VALIDE l'attribution de cette subvention et en particulier ses modalités de versement :

- Acompte de 25 % de la subvention 2016, versé en janvier 2017 : 6 250 €
- Un deuxième versement de 40 % de la subvention 2017 en juin 2017 : 12 000 €
- Le solde de la subvention en octobre 2017 : 11 750 €
- Pour 2018, il est d'ores et déjà convenu de verser en janvier 2018 un acompte calculé comme suit : 30 000 € X 25 % = 7 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association du restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine, ainsi que tout document afférent à cette aide financière.

DELIB-2017-89

Association du restaurant scolaire de Tillières (ARST) Subvention 2017

L'association du Restaurant Scolaire de Tillières est gestionnaire du restaurant scolaire pour les élèves scolarisés sur la commune déléguée.

La commission Vie Scolaire a étudié la demande de subvention de l'association pour 2017 et propose l'attribution de la somme de 8 000 €. Cette somme avait été mise en provision à l'occasion du vote du budget 2017.

Au vu du montant de la subvention, son versement sera effectué en une fois, en juin, à l'issue du vote du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
102	98	3	1

VALIDE l'attribution de cette subvention de 8 000 €.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette aide financière.

DELIB-2017-90

Modification du règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire (pénalités)

Le 28 avril 2016, le conseil municipal a approuvé un règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire commun sur l'ensemble du territoire de Sèvre-moine.

En raison notamment des nouvelles modalités de réservation des repas sur le portail familles « iNoé » et de la majoration décidée pour les réservations tardives à compter de la rentrée 2017-2018, dans la séance du 27 avril 2017, ce règlement a été modifié.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 10 articles du nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
100	98	1	1

VALIDE le nouveau règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire qui annule et remplace le précédent règlement approuvé le 28 avril 2016.

PRECISE que ce règlement de fonctionnement pourra être modifié par avenants.

5. Action sociale

DELIB-2017-91

Convention passée avec le multi accueil de Clisson pour l'accès des enfants de Sèvremoine

A ce jour, les familles de Sèvremoine peuvent accéder au multi-accueil de Clisson. Toutefois, elles ne sont pas prioritaires, ne peuvent pas signer des contrats réguliers jusqu'à 3 jours et paient un supplément tarifaire de 0,80 € par demi-heure.

La signature d'une convention de partenariat permettrait notamment aux habitants de Tillières, Saint-Germain sur Moine et Saint-Crespin sur Moine de bénéficier de ce service dans les mêmes conditions que les familles clissonnaises. Dans ce cadre, une participation de la commune de Sèvremoine serait demandée. A titre indicatif, calculée sur la base du résultat de l'année 2016, elle ressort à 4,42 € par heure.

Pour répondre à l'interrogation de Franck Gaddi, Michel Rousseau précise que 8 familles sont concernées par cette convention. On ne peut pas savoir aujourd'hui si ce chiffre est amené à évoluer. Il est lié, par exemple, au nombre de personnes qui vont faire leurs courses à Clisson en laissant leurs enfants à la halte-garderie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention 2017-2018 proposée par la ville de Clisson pour l'utilisation du service multi-accueil de Clisson,

Vu l'avis favorable de la commission action sociale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
104	91	11	2

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, établie pour une durée d'un an et dont la mise en œuvre est fixée au 1^{er} juin 2017 ;

AUTORISE monsieur le maire à la signer.

6. Infrastructures

DELIB-2017-92

Modification des statuts du SIEMML visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire a, par sa délibération du 25 octobre 2016, décidé de procéder à une réforme de ses statuts dont l'objet consiste à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat.

Les statuts modifiés sont les suivants :

- nouvelle compétence optionnelle pour le gaz naturel pour véhicule (GNV), avec le nouvel article suivant : « Article 4.5 : Le Syndicat exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale membres qui lui en font la demande, la compétence portant création d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV) et /ou exploitation

d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures »

- création d'une possible activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV et le plan corps de rue simplifié (PCRS), avec le nouvel article suivant :

« Article 5.6 : Activités propres et services accessoires. De manière générale, le Syndicat est habilité à effectuer, dans le respect de la jurisprudence administrative :

- des activités propres, dans les domaines connexes aux compétences transférées ;
- des activités au nom et pour le compte de tiers, en particulier d'un membre, ou des prestations de services au profit de tiers publics ou privés dans des domaines connexes aux compétences transférés, dans les conditions de l'article L.5211-56 du CGCT.

En particulier, le Syndicat peut :

- établir et mettre à jour le fond de plan conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
- établir des infrastructures de recharge de véhicules électrique ou d'avitaillement au gaz (GNV) et/ou exploiter des infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures »

Concernant le PCRS, monsieur le maire précise qu'il s'agit de numériser les infrastructures, voiries et réseaux pour améliorer la précision des plans et ainsi mieux sécuriser en cas de travaux. On évite que des engins de chantier viennent rompre des canalisations ou réseaux. De même, on normalise la numérisation des plans à destination des différents acteurs qui interviennent sur la voirie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5211-17 du code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du syndicat,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
103	100	1	2

APPROUVE la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n°59-2016 du 25 octobre 2016.

ACTUALITE DES COMMISSIONS

Commission Aménagement et Urbanisme

Démarrage de la réflexion Ilôt Saint Paul à Saint André

Jean-Louis Martin rappelle que Sèvremoine a préempté deux anciens bâtiments scolaires à Saint André. Il avait été convenu de lancer une étude de restructuration urbaine sur ce quartier Jeanne d'Arc, Saint Paul, E.H.P.A.D.. Le bureau d'études a été retenu : il s'agit de ECCE TERRA, architecte paysagiste de Tiercé, pour 10 265 €. Un groupe de travail va être constitué, composé de membres de la commission urba et de représentants de la commune déléguée de Saint André, assisté de Laurence Chéné chargée de mission aménagement à Sèvremoine. Au besoin, d'autres personnes qualifiées ou techniciens des services techniques municipaux pourront intégrer la commission. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 13 juin. Les bureaux d'études présenteront leurs diagnostics. Une deuxième rencontre aura lieu le 26 juin avec à l'ordre du jour une concertation entre les bureaux d'études, le groupe de travail et les riverains. Le groupe de travail se réunira à nouveau le 13 juillet, afin d'organiser les orientations d'aménagement et de programmation qui seront incluses au P.L.U. de Sèvremoine et de commencer à rédiger un programme d'aménagement sur ce quartier.

Gouvernance de Sèvremoine

Monsieur le maire fait part de la réunion privée du conseil municipal prévue le 12 juin, au sujet de la gouvernance de Sèvremoine.

Elections législatives

Monsieur le maire rappelle que les élections législatives sont prévues les 11 et 18 juin. Les conseillers municipaux sont invités à tenir les bureaux de vote, entre 8 h. et 18 h.. Sèvremoine dépassant 20 000 habitants, une commission de contrôle des opérations de vote, composée entre autres de magistrats, vérifiera le bon déroulement des votes. Les membres des bureaux de vote doivent donc être vigilants. Grâce entre autres au concours de l'agent responsable des élections, Jean-Luc Germon, les élections présidentielles se sont très bien passées. Il faut qu'il en soit de même, pour les élections législatives, en respectant les procédures de vote.

Elections sénatoriales

Le conseil municipal devra désigner sa délégation de 60 « grands électeurs » lors de sa réunion du 30 juin, pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Les conseillers municipaux désignés pour élire les sénateurs ont obligation de voter. Un déplacement à la préfecture d'Angers à cet effet sera organisé par Sèvremoine.

Commission culture

Marie-Claire Starel rappelle que la commission culture se réunira mardi 6 juin, à 20 h. 30.

Animations locales

Marion Berthommier fait part de l'exposition sur les herbes sauvages au Longeron, « *Sauvages des rues, belles et rebelles au Longeron* », du 1^{er} au 26 juin, avec une animation gratuite en présence du C.P.I.E., samedi 17 juin. Les herbes indésirables se retrouvent partout dans les bourgs : trottoirs, pieds d'arbres, pieds de murs... On ne peut plus utiliser de traitements chimiques pour désherber les rues. Il convient d'apprendre à vivre avec elles en les maîtrisant. L'exposition est un support pour découvrir les plantes sauvages et les accepter.

Isabel Volant informe que le club de football qui a fusionné, Saint Macaire/Saint André, rencontrera ce week-end, en demi-finale de la Coupe de l'Anjou, Saint Pierre Montlimart. De même, à Saint Macaire, le comité des fêtes organise une fête au parc de loisirs de la Croix Verte et le Club Rétro Macairois une randonnée de vieilles voitures et motos.

Denis Vincent indique qu'une randonnée pédestre est prévue à Saint Germain, dimanche matin 4 juin.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2017-41-AG / Modification de la dénomination de la régie de recettes du service bibliothèques : régie de recettes du service culture

Le 11 avril 2017

Il y a lieu d'étendre la régie de recettes des bibliothèques prévue pour l'encaisse des adhésions aux bibliothèques, les remboursements des frais de dégradation de livres, etc, à la vente de livres. La régie de recettes est désormais dénommée : régie de recettes du service culture. Les recettes supplémentaires escomptées n'impliquent pas le versement d'un cautionnement par le régisseur. Sous réserve de ces précisions, les autres dispositions des 14 articles de l'arrêté municipal n°2016-100 du 8 janvier 2016 portant création de la régie de recettes de bibliothèques restent en vigueur.

N°DEC-2017-41B-AG / Lotissement Les Chauvières commune déléguée de Torfou : avenant n°2 avec ARBORA lot 6 espaces verts

Le 11 avril 2017

La fourniture et la pose d'une clôture grillagée et d'une haie végétale étaient prévus dans le permis d'aménagement du lotissement. Les installations et plantations devaient être exécutés par les employés communaux de Torfou. Les effectifs actuels du nombre d'agents techniques communaux affectés sur

la commune déléguée de Torfou ne sont plus en nombre suffisant pour assumer ces travaux. Un avenant n°2 a été signé avec l'entreprise ARBORA La Colonne Torfou 49660 Sèvremoine pour la fourniture et la pose d'une clôture grillagée et d'une haie végétale au lotissement Les Chauvières sur la commune déléguée de Torfou. Montant de l'avenant : 7 030,40 € HT.

N°DEC-2017-42-AG / Conventions d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (optimisation fiscalité et T.V.A) CTR

Le 12 avril 2017

Deux conventions d'audit et de conseil en ingénierie fiscale ont été signées avec la société CTR 146 bureaux de la Colline 92213 Saint Cloud Cedex, ayant pour objet de fixer les conditions de l'intervention de CTR en qualité de conseil opérationnel chargé d'une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale, visant à identifier les possibilités d'optimisation de l'imposition de la fiscalité locale et de la T.V.A. des années antérieures, de l'année en cours et de 3 années suivantes, sur Sèvremoine, selon les conditions ci-après :

- Durée de la convention : 3 années à compter de la date de la signature de la convention,
- Etapes de la mission :
 - Fixation d'une date d'audit opérationnel pour la collecte et l'inventaire des données ;
 - Collecte et inventaire des données nécessaires à la mission ;
 - Analyse technique de l'ensemble des éléments et données collectées, établissement des simulations financières chiffrées ;
 - Remise du livrable technique et financier présentant les différentes optimisations ;
 - Accompagnement dans la perception des économies et notamment dans ses démarches auprès des différentes administrations concernées.
- Facturation : pour déterminer l'assiette de la rémunération, il sera pris en compte toutes les économies et régularisations, la rémunération de CTR sera établie au taux de rémunération de 35 % des régularisations et économies obtenues par le client.

N°DEC-2017-43-AG / Location d'un contenant pour le pôle technique et administratif 4, square d'Italie commune déléguée de Saint Germain sur Moine

Le 12 avril 2017

Considérant qu'il est nécessaire de louer un contenant pour le dépôt des papiers usagers sur le site du pôle technique et administratif 4, square d'Italie Saint Germain sur Moine 49230 Sèvremoine, un contrat de location d'un « gros magasin » pour papier a été signé avec FERS BRANGEON 4, rue Chevreul 49300 Cholet Cedex, aux conditions suivantes :

- Dépôt ECOBAC 5 m3 50,00 € H.T.
- Location mensuelle ECOBAC 5 M3 30,44 € H.T.
- Rotation ECOBAC 5m3 35,52 € H.T.
- Mise en balle papier 20,30 € H.T.
- Valorisation gros magasin 76,00 € H.T.
- Durée de la prestation : 2 années à compter du 1er avril 2017.

N°DEC-2017-44-AG / Signalisation verticale 2017 : acquisition de panneaux

Le 12 avril 2017

Considérant la consultation de divers fournisseurs de panneaux de signalisation, considérant que la société LACROIX a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'approvisionnement en signalisation verticale pour l'année 2017 a été effectué auprès de la société LACROIX 8, impasse du Bourrelier 44801 Saint Herblain, pour un prix total de 13 758,53 € hors T.V.A..

N°DEC-2017-45-AG / Etude pour la restructuration urbaine du quartier « Saint Paul/Jeanne d'Arc : commune déléguée de Saint André de la Marche

Le 13 avril 2017

Considérant la consultation d'entreprises engagée pour la signature d'un marché de prestation de services intellectuels, pour l'étude de restructuration urbaine du quartier « Saint Paul/Jeanne d'Arc », sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, considérant que le groupement ECCE TERRA/RO.ME de Tiercé a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché de prestation de services intellectuels, pour l'étude de restructuration urbaine du quartier « Saint Paul/Jeanne d'Arc », sur la commune déléguée de Saint André de la Marche a été signé avec le groupement ECCE TERRA/RO.ME de Tiercé, pour un montant de 10 265 € H.T..

N°DEC-2017-46-AG / Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire de Montfaucon-Montigné au groupement CUB MARCHANDACE/AREST/SERDB

Le 18 avril 2017

Considérant qu'une consultation de maîtres d'œuvre a été organisée pour l'attribution du marché de prestation de services intellectuels : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, considérant que le groupement CUB MARCHAND/ACE/AREST/SERDB a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le groupement CUB MARCHAND/ACE/AREST/SERDB dont CUB MARCHAND domicilié à Sèvremoine commune déléguée de Saint Macaire en Mauges est le mandataire désigné du groupement, pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné. Missions : esquisse, avant-projet, projet, assistance aux contrats de travaux, études d'exécution, direction des travaux et assistance aux opérations de réception.
Montant du marché : 33 600 € HT

N°DEC-2017-47-AG / Contrat d'exposition Nicolas Evariste

Le 19 avril 2017

Considérant l'intérêt de l'exposition proposée par M. Nicolas Evariste prévue à la médiathèque Saint Exupéry 6, rue Jean Moulin Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, un contrat d'exposition a été signé avec M. Nicolas EVARISTE, selon les clauses principales suivantes du contrat susvisé :

- Prêt à titre gracieux
- Lieu : médiathèque Saint Exupéry
- Période : du 3 mai 2017 au 16 juin 2017
- Promotion de l'exposition à la charge de l'exposant
- Transport des œuvres à la charge de l'exposant (Ancenis-Saint Macaire en Mauges)
- Assurances clou à clou à la charge de l'exposant

N°DEC-2017-48-AG / Demande de subvention D.S.I.L. 2017 pour acquisition d'un local et d'espaces publics pour aménager une halte ferroviaire à Torfou

Le 24 avril 2017

Considérant que la région des Pays-de-la-Loire a inscrit dans le plan Etat/Région 2015/2020 la modernisation de la ligne de chemin de fer Clisson/Cholet, avec le déplacement de la halte ferroviaire de Torfou, pour permettre un aménagement adapté à l'augmentation de la capacité de la ligne, considérant que si la création d'une voie d'évitement, la construction d'un passage souterrain et la création de quais sont à la charge de la SNCF, les acquisitions foncières (local et espaces publics) et le réaménagement d'espaces de stationnement restent à la charge de la commune de Sèvremoine, considérant les objectifs poursuivis :

- Contribuer au désenclavement de ce secteur géographique,
- Renforcer la mobilité,
- Favoriser l'intermodalité et l'accessibilité : espace à acquérir situé au croisement de la RD 949 et la RD 753, aménagement d'un espace d'accueil (gare) et de stationnement, création de liaisons douces vers l'agglomération de Torfou,

considérant le coût global de ces acquisitions foncières : 250 000 €, il a été sollicité auprès de monsieur le sous-préfet de Cholet une subvention de 100 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment et de terrains pour l'aménagement d'une halte ferroviaire à Torfou.

N°DEC-2017-49-AG / Demande de subvention D.E.T.R. 2017 pour restructuration de mairies déléguées avec les agences postales La Renaudière, Montfaucon-Montigné, Roussay

Le 24 avril 2017

Une demande de subvention D.E.T.R. 2017 a été sollicitée pour l'aménagement des mairies déléguées et agences postales de La Renaudière, Montfaucon-Montigné, Roussay. Il est nécessaire d'adapter à la baisse le coût des aménagements de locaux envisagés, les ramenant de 220 000 € à 210 000 €. Pour garantir un service public de proximité, rompre l'isolement des agents, tant de l'accueil des mairies que ceux des agences postales, mettre aux normes PMR les lieux d'accueil, il convient de proposer un guichet unique « mairie-agence postale communale ». Considérant l'état des bâtiments communaux à aménager, les travaux de restructuration des mairies déléguées de La Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay sont programmés pour accueillir les guichets uniques « mairie – agence postale communale », pour un commencement du chantier début mai 2017 et une fin en novembre 2017. Le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 210 000 € hors taxes, une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été demandée à Madame la Préfète du Maine-et-Loire.

**N°DEC-2017-50-AG / Renouvellement du contrat annuel de maintenance Park Tranquillité
Serveur Site de Val de Moine**

Le 24 avril 2017

Un contrat de maintenance Park Tranquillité pour le serveur du site de Val de Moine a été renouvelé pour un an, incluant entre autres : un antivirus Bitdefender, une assistance à l'utilisation du système, à la réinstallation des données ou applications BERGER-LEVRAULT , télémaintenance internet, diagnostic, demande et suivi d'interventions sur le serveur.

Coût annuel : 826 € H.T.

N°DEC-2017-51-AG / Convention avec LA FERME EOLIENNE TILLIERES pour la réalisation d'une mesure environnementale

Le 25 avril 2017

A été signée la convention proposée par LA FERME EOLIENNE TILLIERES portant sur la réalisation d'une mesure environnementale dont l'objet est de compenser l'impact du projet éolien sur une zone humide. Cette convention prévoit essentiellement que la société s'engage à assurer la mise en œuvre de la mesure environnementale sur des parcelles appartenant à la commune.

N°DEC-2017-52-AG / Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Vendée et rue Pasteur, rénovation des réseaux rue du Commerce, sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges.

Le 26 avril 2017

Pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large possible, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Les entreprises retenues ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction de l'analyse des offres avalisée par le maître d'ouvrage.

N° de lot	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.	Montant estimatif H.T.	Observations
1	Mise en séparatif assainissement	EUROVIA ATLANTIQUE 49 CHOLET	418 291,10 € H.T.	565 835 € H.T.	Tranche ferme
2	Contrôles des réseaux	SOA VEOLIA37 ESVRES SUR INDRE	5 233,00 € H.T.	6 075 € H.T.	

Le lot 1 comporte une tranche optionnelle : plan de retrait pour dépose de réseau en amiante-ciment et dépose de réseaux amiantés, pour laquelle EUROVIA ATLANTIQUE a émis une offre de 10 230 € H.T. Durée des travaux : 6 mois.

N°DEC-2017-53-AG / Marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine

Le 27 avril 2017

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Les entreprises retenues ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction de l'analyse des offres réalisées par l'agence Didier Leborgne et associés, avalisée par le maître d'ouvrage, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine des marchés publics de travaux ont été être signés avec les entreprises suivantes :

N° de lot	Nature du lot	Entreprises retenues	Montant H.T. du marché	Montant estimatif H.T.	% Montants marché/ estimatif
1	Terrassement VRD Espaces verts	BOUCHET VOIRIE	138 396,42 €	175 000 €	79,08%
2	Gros œuvre	BOISSEAU BATIMENT	639 000,00 €	620 000 €	103,06%
3	Charpente bois massif Lamelle collé	SARL BATIBOIS	14 139,12 €	15 000 €	94,26%
4	Charpente métallique	STEELGO	60 000,00 €	80 000 €	75,00%
5	Couverture Etanchéité Bardage	TEOPOLITUB	340 000,00 €	375 000 €	90,67%
6	Menuiserie aluminium extérieure Métallerie	BODY MENUISERIE	83 759,46 €	130 000 €	64,43%
7	Menuiserie intérieures bois Cloisonnement	MENUISERIE SAINTE ANNE	164 921,61 €	115 000 €	143,41%
8	Faux plafonds	VINET	36 029,90 €	44 000 €	81,89%
9	Peinture	PAILLAT	40 058,08 €	35 000 €	114,45%
10	Revêtements scellés	MALEINGE CARRELAGE	70 006,23 €	69 000 €	101,46%
11	Revêtements sol sportif	SPORTINGSOLS	104 218,00 €	106 000 €	98,32%
12	Tribune télescopique	SAMIA DEVIANNE	45 243,45 €	55 000 €	82,26%
13	Equipement sportif	MARTY SPORT	19 785,44 €	40 000 €	49,46%
14	Chauffage Ventilation Plomberie	ETS BIOTTEAU	234 699,59 €	260 000 €	90,27%
15	Electricité courants forts et faibles	VFE	273 906,75 €	308 000 €	88,93%
		Total	2 264 164,05 €	2 427 000 €	93,29%

N°DEC-2017-54-AG / Marché de maîtrise d'œuvre de la mise en séparatif de réseaux d'assainissement (1 tranche ferme) à Tillières : affermissement de la tranche 3 optionnelle construction d'une nouvelle station d'épuration

Le 28 avril 2017

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en mai 2016 avec M. Gilles Le Guen directeur de 2LM 18, rue du Pâtis 44690 La Haye Fouassière, pour la mise en séparatif de réseaux d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration, comportant :

- Mise en séparatif de la rue du Moulin (tranche ferme)
- Mise en séparatif de la rue de la Poste et de l'allée de la Mairie (tranche optionnelle 1)
- Mise en séparatif de la rue du Commerce (tranche optionnelle 2)
- Construction de la nouvelle station d'épuration de capacité 1 000 équivalents-habitants (tranche optionnelle 3)

Les tranches optionnelles 1 et 2 ont été affermées. Face à l'extension de l'urbanisation de la commune déléguée de Tillières, il est indispensable de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration. A été affermée la tranche optionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre susvisé, prévoyant la construction de la nouvelle station d'épuration de capacité de 1 000 équivalents-habitants, pour un montant provisoire de rémunération de 20 462,50 € H.T..

N°DEC-2017-55-AG / Régie de recettes des animations diverses organisées par la commune nouvelle de Sèvremoine

Le 2 mai 2017

Il y a lieu d'étendre l'objet de la régie de recettes des tickets sport/culture. La régie de recettes des tickets sport/culture est étendue à l'encaissement des participations financières des bénéficiaires, votées par le conseil municipal, pour les repas organisés dans le cadre d'une manifestation communale, telle que repas des Aînés, exposition Regards, forum des associations à Saint Macaire, etc., ou animations telles que Parrainage Grand Popo à Montfaucon-Montigné, etc. Elle sera désormais dénommée : régie de recettes des animations diverses organisées par la commune de Sèvremoine. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire et chèques. Elles sont perçues contre remise à l'usager : de tickets, pour le ticket sport/culture ; de quittances pour les autres recettes.

**N°DEC-2017-56-AG / Contrat de bail à usage professionnel pour profession libérale : M. Serge Foyou, docteur en médecine. Locaux situés au 40 ter, rue Louis Prosper Lofficial Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine
Le 2 mai 2017**

Un contrat de bail à usage professionnel pour profession libérale a été signé avec M. Serge Foyou, docteur en médecine, pour un local situé 40ter, rue Louis Prosper Lofficial, Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine, selon les caractéristiques principales suivantes :

- Surface des locaux : 38 m² (pièce à usage de cabinet de consultation, couloir/aménagement, sanitaire, salle d'attente). Le couloir, le sanitaire et la salle d'attente, soit une surface totale de 21 m², sont partagés avec un second praticien, pouvant occuper le second cabinet de consultation présent dans le bâtiment. Ces pièces partagées sont comptabilisées pour moitié dans la surface de calcul du loyer mensuel.
- Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6 ans, qui commence à courir le 18 avril 2017 pour se terminer le 17 avril 2023 ;
- Le présent contrat de location est consenti moyennant un loyer fixé à 275 € H.T. par mois (calculé sur une surface de 27,50 m²), auquel il convient d'ajouter la T.V.A. au taux légal en vigueur ;
- Révision : uniquement à la hausse, selon la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires ou de tout autre indice qui viendrait à lui être substitué par voie législative ou réglementaire ;
- Caution : 2 mois de loyer, soit 550 €.

**N°DEC-2017-57-AG / Mission d'audit et d'assistance à la passation de marchés de services d'assurances : attribution du marché à RISKOMNIUM
Le 3 mai 2017**

Considérant la consultation de divers auditeurs pour une mission d'audit et d'assistance à la passation de marchés de services d'assurances responsabilité civile et protection fonctionnelle, dommages aux biens, protection juridique, flotte automobile et auto mission pour la commune nouvelle Sèvremoine, considérant que les contrats d'assurances des communes historiques étaient propres à leur fonctionnement et qu'il convient d'uniformiser l'ensemble des contrats en cours, ces derniers étant encore en cours d'engagement ou alors à échéance au 31 décembre 2017, selon les cas, considérant que RISKOMNIUM de Cherveux -79- a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché d'audit et d'assistance à la passation de marchés de services d'assurances responsabilité civile et protection fonctionnelle, dommages aux biens, protection juridique, flotte automobile et auto mission pour la commune nouvelle Sèvremoine peut être signé avec RISKOMNIUM de Cherveux -79-, comportant les missions suivantes :

1- PHASE D'AUDIT

- 1.1 Inventaire et analyse des contrats en cours
- 1.2 Inventaire des risques
- 1.3 Recherche et analyse des statistiques sinistres sur la période la plus significative sur le plan technique
- 1.4 Examen par la société retenue, avec les services, des différents risques à assurer de façon obligatoire ou facultative
- 1.5 Détermination de la politique d'assurances, des garanties (valeurs à assurer, montant des garanties, franchises).

2- PHASE DE CONSULTATION DES ASSUREURS

- 2.1 Proposition des procédures à mettre en œuvre résultant du décret 2016-360 du 25 mars 2016
- 2.2 Préparation, avec les services, du cahier des charges, base de consultation, par type de contrat. Rédaction complète du dossier de consultation
- 2.3 Préparation du lien avec les services des différentes structures, des procédures administratives de consultation
- 2.4 Assistance et préparation des réponses aux demandes de renseignements des candidats.

3- PHASE D'ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DES MARCHES

- 3.1 Présence à la séance d'ouverture des plis et enregistrement des offres
- 3.2 Assistance à l'analyse des candidatures
- 3.3 Analyse des offres par lot en fonction des critères de choix prévus au règlement de consultation
- 3.4 Etablissement, par la société retenue, d'un rapport d'analyse sur les offres
- 3.5 Présentation de l'analyse par l'entreprise retenue sur le site de l'hôtel de ville avec présence physique de l'auditeur en charge du dossier (lors de la séance de la CAO).
- 3.6 Négociations éventuelles

4- INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE

Si la procédure devait d'avérer « infructueuse », la mission comportera la mise en œuvre d'une procédure complémentaire sous forme négociée sans paiement d'honoraires complémentaires.

5- PHASE D'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DES GARANTIES

5.1 Prise d'effet des garanties par les notes de couverture établies par les assureurs sur les modèles préparés par la société retenue

5.2 Vérification de la conformité des contrats définitifs

6- DISPOSITIONS GENERALES

La société retenue n'interviendra que dans un rôle de conseil. Elle s'engagera à respecter scrupuleusement une parfaite impartialité entre les agents ou courtiers choisis. Elle pourra, sur demande du pouvoir adjudicateur, émettre un avis sur le choix d'un intermédiaire ou d'une compagnie en fonction de leurs compétences ou capacités propres.

7- DELAIS

Les marchés de prestations de services d'assurances devront être obligatoirement attribués fin novembre 2017.

Les nouveaux contrats devront impérativement entrer en vigueur au 1er janvier 2018.

Montant du marché : 4 898 € H.T.

N°DEC-2017-58-AG / Balayage des caniveaux de voirie : attribution à BRANGEON ENVIRONNEMENT

Le 3 mai 2017

Considérant la consultation de diverses entreprises pour le balayage des caniveaux de voiries sur Sèvremoine, considérant que BRANGEON ENVIRONNEMENT de la Pommeraye a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché de prestation de balayage des caniveaux de voiries dans les parties agglomérées des bourgs de la commune nouvelle de Sèvremoine a été signé avec l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT de La Pommeraye, selon les clauses principales suivantes :

1 - 1 – Définition du service à assurer :

- Le balayage de la voirie et des places minérales,
- Le balayage en recherche réalisé sur l'ensemble des voies et espaces d'accompagnement,
- Les prestations occasionnelles telles que nettoyage haute pression, nettoyage d'avaloir,
- La mise à disposition de personnel avec matériel.

1 - 2 – Les prestations ne comprennent pas :

Le balayage des espaces autres que minérales.

2 - 1 – Balayage mécanique de la voirie

Cette opération consiste en :

- L'enlèvement mécanisé (balayeuse ou balayeuse aspiratrice) des déchets situés sur la chaussée (voie, caniveaux et fils d'eau) ;
- L'élimination du substrat et des graines se trouvant dans les joints de caniveaux (balayeuse aspiratrice), en préventif ;
- L'élimination des herbes dans les caniveaux (balayeuse aspiratrice avec réduction de la vitesse d'avancement et réglage de la vitesse de rotation des brosses au maximum (balayeuse), en curatif ;

Une attention particulière sera portée dans l'établissement des tournées pour tenir compte des heures d'affluence sur les grands axes routiers ou au centre des communes. Aucune poussière ne sera tolérée lors du passage de l'aspiratrice. Les traces de boues ou de poussière résultant ou non du passage de l'engin de nettoyage devront être enlevées

2 - 2 – Nettoyement des annexes à la voirie.

L'engin de balayage de la chaussée pourra être accompagné, d'un ou plusieurs agents le précédant et rabattant les déchets situés sur les trottoirs, les caniveaux, les espaces de stationnement, les îlots vers l'engin de balayage de la voie.

Cette prestation est réalisée sur demande expresse de la collectivité.

2 - 3 – Horaires - fréquences

Horaires

Les horaires de nettoyage mécanique sont de 6h30 à 18h00.

Fréquences

Les fréquences indiquées devront impérativement être respectées.

Elles pourront toutefois faire l'objet de modifications proposées par la collectivité ou sur demande justifiée du titulaire.

2 - 4 – Itinéraires

Le Titulaire devra fournir à la collectivité, le plan des circuits de balayage dans le mois qui suit la notification du marché. Tous les circuits de balayage devront recevoir l'accord de la collectivité avant le démarrage du service.

La proximité des écoles et les grands axes devront être évités au maximum aux heures de pointe.

Sauf cas de force majeure, les tournées commenceront chaque fois au même point et l'itinéraire adopté devra être maintenu afin d'éviter les variations dans les heures de balayage.

Début de la prestation : 1 an et 7 mois reconductibles 2 fois par période d'un an.

Montant du marché : 56 245,31 € H.T.

**N°DEC-2017-59-AG / Avenant n°4 au contrat d'assurances SMACL Dommages causés à autrui
Défense et recours Commune déléguée de Torfou**

Le 5 mai 2017

Suite à la proposition d'avenant n°4 proposé par SMACL ASSURANCES concernant le contrat d'assurances référencé 2012-187 n°020138/P police RC 0002 pour les dommages causés à autrui défense et recours, signé en 2012 par la commune déléguée de Torfou, considérant le montant de la cotisation provisionnelle 2016 de 625,07 € H.T., considérant que cette cotisation provisionnelle 2016 a été calculée sur un montant des salaires bruts réellement versés, inférieure à la réalité, qu'il y a donc lieu de prévoir une révision de cette cotisation d'un montant réel de 765,33 € H.T., un avenant n°4 a été signé avec SMACL ASSURANCES prévoyant une cotisation supplémentaire de 140,26 € H.T. versés à SMACL ASSURANCES, au titre de l'année 2016.

N°DEC-2017- 60-AG / Contrat de service informatique ASTORYA Ecole Vivaldi de Tillières

Le 9 mai 2017

Il est opportun d'assurer le suivi du matériel informatique PROXY ARTICA de l'école Vivaldi à Tillières. Un contrat de service informatique PROXY ARTICA a été signé avec ASTORYA, prévoyant une durée initiale de 12 mois. Tarification : 4 loyers, paiement annuel de 4 trimestres X 44,70 € = 178,80 € H.T..

N°DEC-2017-61-AG / Etude naturaliste sur les secteurs à enjeux d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. de Sèvremoine : SA SCOP OUEST AMENAGEMENT

Le 10 mai 2017

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. de Sèvremoine il est nécessaire de prévoir une étude naturaliste sur les secteurs à enjeux d'aménagement. L'offre doit être établie sur une base de 150ha de zones à enjeux et le prestataire doit présenter une offre supplémentaire par tranche de 10ha. Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Le bureau d'études SA SCOP OUEST AMENAGEMENT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché public de prestations intellectuelles a été signé avec le bureau d'études SA SCOP OUEST AMENAGEMENT : PA d'Apigné 1, rue des Cormiers 35651 LE RHEU, comprenant les prestations suivantes

- Inventaire des zones humides sur les zones à enjeux : caractéristiques et délimitation des zones humides sur ces zones selon les prescriptions de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009. Cette analyse comprend l'étude de la flore et des sols.
- Inventaire établi une correspondance avec la typologie Corine Biotope et avec les habitats Natura 2000.
- Relevé des éléments remarquables du paysages (haies, arbres remarquables etc.) et un diagnostic des espèces patrimoniales potentiellement présentes de la faune (comprend les relevés des espèces lors des inventaires de terrain et l'analyse des habitats d'espèces) sur ces zones.
- Cas particulier des remblais : l'étude précise les observations permettant, si possible, d'établir l'existence d'anciennes zones humides.

Montant du marché :

- Tranche ferme, sur une base de 150ha de zones à enjeux : 7 750,00 € H.T.
- Tranche conditionnelle : prix unitaire pour 10 ha : 900,00 € H.T.

Délais : l'étude devra être achevée au plus tard le 31 décembre 2017.

N°DEC-2017-62-AG / Regards 2016 : remboursement de 50 € à Mme Sylvie Emeriau, suite à endommagement de l'une de ses œuvres

Le 10 mai 2017

Lors de l'exposition Regards de décembre 2016 à Saint Macaire en Mauges un enfant a endommagé une œuvre d'une valeur de 200 € confectionnée par Mme Sylvie Emeriau. L'assurance des parents, Allianz, a accepté de verser à Mme Sylvie Emeriau un dédommagement de 150 €. La franchise de l'assurance communale « risques expositions » prévoit une franchise de 259 €. Un versement de 50 € a été effectué à Mme Sylvie Emeriau domicilié à la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges, commune nouvelle de Montrevault sur Evre, afin de la dédommager de la partie non prise en charge par les assurances, suite au bris de l'une de ses œuvres, par un enfant, lors de l'exposition Regards 2016.

N°DEC-2017-63-AG / Contrat d'exécution de travaux de nettoyage ASPIR SERVICE

Le 10 mai 2017

Un contrat d'exécution des travaux de nettoyage des locaux situés au parc d'activités de Val de Moine à Saint Germain sur Moine a été signé avec ASPIR SERVICE 10, rue de Sablé 49300 Cholet. Ce nettoyage est prévu une fois par semaine, le lundi à compter de 18 heures, moyennant un forfait trimestriel de 1 476,01 € H.T. pour l'entretien des locaux, 192,69 € H.T. pour celui de la vitrerie. Le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter du 5 avril 2017, soit jusqu'au 4 avril 2018.

N°DEC-2017-64-AG / Chantier d'assainissement collectif : détection et géolocalisation de réseaux enterrés sur la commune déléguée de Tillières : attribution du marché public à ADRE

Le 17 mai 2017

Suite à la consultation de quatre entreprises pour la détection et la géolocalisation de réseaux enterrés sur la commune déléguée de Tillières, sur l'emprise du chantier d'assainissement collectif, l'entreprise ADRE agence 15, rue Antares 44470 Carquefou a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse par rapport aux critères de jugement des offres : 50 % prix des prestations, 50 % valeur technique des prestations. Un marché public a été signé avec l'entreprise ADRE pour les prestations localisations entre 1 m et 3 m de profondeur, marquage piquetage, dossier de recollement et une réunion avec le maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre, pour un prix total hors taxes de 8 960,00 €.

N°DEC-2017-65-AG / Transport scolaire vers la piscine municipale : AUGEREAU

Le 18 mai 2017

Considérant la consultation de trois autocaristes, organisée pour le transport collectif vers la piscine municipale située sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges, de classes de CE1 dans le cadre du cycle d'apprentissage de la natation des écoles de Saint Crespin sur Moine, Montfaucon-Montigné, Saint Germain sur Moine, Saint André de la Marche, la Renaudière, Roussay et Tillières, considérant que seule l'entreprise AUGEREAU a répondu à cette consultation mais pour une offre économiquement avantageuse et répondant au besoin, un marché de services a été signé avec l'entreprise AUGEREAU 26, rue d'Anjou Le Longeron 49710 Sèvremoine afin d'assurer le transport des élèves entre les différentes écoles dénommées ci-dessus et la piscine, du 22 mai au 7 juillet 2017, pour un coût total 7 008,33 € hors T.V.A soit 8 410 € T.T.C.

N°DEC-2017-66-AG / Cinéma de plein air : contrat de cession DE BOUCHE A OREILLE prestation L'HOMOTONNEAU pour le samedi 26 août 2017

Une soirée cinéma de plein air est organisée en partenariat avec le cinéma Familia, samedi 26 août 2017 au terrain de football de Tillières. Avant la projection d'un film, un pique-nique musical est prévu. Un contrat de cession a été signé avec le producteur DE BOUCHE A OREILLE La Brétinière 85000 La Roche sur Yon, pour une prestation du groupe musical L'HOMOTONNEAU composé d'un chanteur-musicien et un musicien, pour une prestation déambulation, chants, guitares, autour de Brassens, Ricet Barrier, Gainsbourg, etc., samedi 26 août 2017, de 20 h. à 21 h. 30, au terrain de sport de Tillières (ou en salle sur place en cas d'intempéries). Prix du spectacle : 600 € T.T.C.

Concessions cimetières

Date de la décision	Maire ayant accordé la concession	N° de la concession	Demandeur	Sépulture de	Durée de la concession	Début de la concession	Nature de la concession	Prix de la concession
10 mai 2017	Saint Germain sur Moine	3-2017	Antoine Chupin	Marie-Josèphen Doizy veuve Chupin	30 années	5 mai 2017	Concession nouvelle	500 €
3 mai 2017	Saint André de la Marche	2017-01	Mme Chacun	Famille Chacun	30 années	10 mars 2017	Renouvellement	114 €
28 avril 2017	Le Longeron	2/2017	Geneviève Barraud née Souquet	Bernard Barraud	30 années	28 avril 2017	Concession nouvelle	100 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
------------	------------------	-----------	-----	---------	--------------	---------------

2017112	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	10	Violettes (rue des)	B	1247	12/04/2017
2017113	ST MACAIRE	19	Curie (rue Marie)	AE	57	12/04/2017
2017114	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	7	Chassiac (rue)	A	119, 809, 719	12/04/2017
2017115	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	4	rouges-gorges (impasse des)	B	1582, 1597	12/04/2017
2017116	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	8	rouges-gorges (impasse des)	B	1581p, 1596p	12/04/2017
2017117	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	6	rouges-gorges (impasse des)	B	1581p, 1596p	12/04/2017
2017118	TILLIERES		Poterie (la)	A	2945, 2946, 2949	12/04/2017
2017119	TILLIERES	7	Vignes (rue des)	D	624	12/04/2017
2017120	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	10	Pagannes (rue des)	A	1172	12/04/2017
2017121	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	5	Halles (place des)	A	94, 341	12/04/2017
2017122	ST GERMAIN	2	Eventard (rue de l')	D	1540	20/04/2017
2017123	ST CRESPIN	4	Moine (rue de la)	C	1511	20/04/2017
2017124	LA RENAUDIÈRE	3	Chevalerie (rue de la)	AB	195	15/05/2017
2017125	ST ANDRE	5	Calvaire (rue du)	AA	62	20/04/2017
2017126	LA RENAUDIÈRE	10	Anjou (rue d')	AB	75	24/04/2017
2017127	ST GERMAIN	14	Jarrie (rue de la petite)	E	1450	24/04/2017
2017128	ST GERMAIN	16	Eraudière (rue de l')	E	1242	24/04/2017
2017129	LA RENAUDIÈRE	18	Air (rue de Bel)	AC	123	24/04/2017
2017130	ST MACAIRE	18	Rome (rue de)	AK	624	24/04/2017
2017131	ST MACAIRE	17	Pasteur (rue Louis)	AB	268	24/04/2017
2017132	ST MACAIRE	31	Louis (rue St)	AD	22, 317	24/04/2017
2017133	LA RENAUDIÈRE	5	Fontaine (rue de la)	AC	5	24/04/2017
2017134	ST MACAIRE		Gutenberg (rue Johannes)	C	1823	28/04/2017
2017135	ST MACAIRE		Ville (La)	AB	371	28/04/2017
2017136	ST MACAIRE	39	Gaulle (bd du Général de)	AM	142, 143	28/04/2017
2017137	ST MACAIRE		Tanneurs (rue des)	B	1013	28/04/2017
2017138	ST MACAIRE	3	Chardonnerets (rue des)	WN	322	28/04/2017
2017139	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	20	Jean (rue St)	A	353	28/04/2017
2017140	ST GERMAIN	5	Colibris (impasse des)	D	3293, 3298, 3306	02/05/2017
2017141	ST GERMAIN	3 Bis	Anjou (rue d')	D	3201	09/05/2017
2017142	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	16	Motte (place de la)	A	293	16/05/2017
2017143	ROUSSAY	4	Air (impasse de bel)	A	1389, 1388	16/05/2017
2017144	TORFOU	4	Jardins (rue des)AB	AB	346	16/05/2017

2017145	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	38	Anjou (rue d')	A	413	16/05/2017
2017146	LE LONGERON		Belebat (Le)	AE	82, 84	16/05/2017
2017147	ST MACAIRE	3	Sabotiers (rue des)	B	1048	16/05/2017
2017148	ST GERMAIN	9	Branly (rue Edouard)	D	2470, 1469	16/05/2017
2017149	ST MACAIRE	22	Montmartre (rue)	AB	289	16/05/2017
2017150	TILLIERES	7	Moulins (rue du)	A	1979	16/05/2017
2017151	TILLIERES		Moulins (rue du)	A	2207	16/05/2017
2017152	ST MACAIRE	23	Dames (rue des)	AE	183	16/05/2017
2017153	ST MACAIRE	34	Bouvreuils (rue des)	WO	327	16/05/2017
2017154	TORFOU	13	Bouvler (rue du Lt)	AB	29, 446	16/05/2017
2017155	TORFOU	4	Noyers (rue des)	AB	550	16/05/2017
2017156	TORFOU	22	Jardins (rue des)	AB	559, 617	16/05/2017